

LES NOUVELLES TENDANCES EN ÉTUDE D'IMPACT

Bien que l'évaluation environnementale ait passé son demi-siècle d'existence, la discipline continue à se renouveler et à évoluer vers des pratiques toujours plus participatives, ancrées dans les problématiques actuelles et en faveur du développement durable. Voici une petite revue des principales nouvelles tendances en étude d'impact!

L'APPROCHE PAR ENJEU¹

Il s'agit d'un des chantiers les plus importants de la discipline. En effet, les études d'impact environnementales et sociales (ÉIES) ont tendance à être longues et complexes : on liste et on mesure tous les impacts possibles d'un projet, plutôt que de concentrer l'étude sur l'identification des enjeux déterminants, c'est-à-dire des impacts qui ont une importance au regard de l'intégration adéquate du projet dans son milieu. Il en résulte des rapports encyclopédiques et inadaptés à l'exercice de la participation publique où l'information pertinente est diluée. L'ÉIES est ainsi devenu un outil dont l'efficacité à aider à une prise de décision environnementalement et socialement acceptable est diluée. L'approche par enjeu, de plus en plus souhaitée par les praticiens, cherche à recentrer les études sur les impacts qui sont réellement importants pour l'acceptation ou non des projets, et qui représentent ainsi de vrais enjeux. Elle vise aussi la rédaction de rapports plus concis et compréhensibles, afin de favoriser la participation du public non spécialiste et d'aider à la prise de décision.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE LA CONCEPTION DES PROJETS^{2 3}

Base absolue de la politique environnementale québécoise, le développement durable cherche à répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Les seize principes de la Loi sur le développement durable du Québec adoptée en 2006 sont venus en préciser les contours. Depuis quelques années, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) fait du respect de ces principes, un des facteurs importants de l'évaluation de l'acceptabilité environnementale des projets. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

(BAPE) en fait aussi une dimension de sa grille d'analyse des projets. Les rapports d'étude d'impact doivent donc démontrer plus clairement comment les caractéristiques du projet et les mesures proposées répondent aux principes du développement durable de sa conception à son exploitation en passant par sa construction.

Les initiateurs doivent aussi démontrer qu'ils ont mis en place une gestion responsable de l'ensemble de leurs activités sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.

LA PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES^{3 4}

Depuis 2017, la Loi sur la qualité de l'environnement québécoise intègre les changements climatiques (CC) dans le régime d'autorisation environnementale. Il en est de même avec [la réglementation fédérale](#). Les initiateurs de projets à risque environnemental doivent désormais considérer l'enjeu climatique dans la conception de leurs activités, notamment dans les études d'impacts qu'ils doivent effectuer. Deux aspects doivent être abordés : l'atténuation

des CC et l'adaptation à ces derniers. Les initiateurs doivent ainsi justifier leur projet et les choix effectués pour atténuer, voire compenser leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils doivent également démontrer leurs capacités à s'adapter aux changements et risques climatiques à venir.

L'UTILISATION DE L'APPROCHE « GENRE »⁵ OU DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS (ACS+)

Cette approche vise à intégrer les considérations liées au genre et aux différences dans l'évaluation

environnementale. En effet, certains projets et leurs impacts, positifs ou négatifs, peuvent créer de nouvelles inégalités liées au genre, ou en accentuer certaines préexistantes. Il s'agit dès lors de respecter l'un des fondements du développement durable, qui est l'équité sociale : les différents genres doivent agir comme des partenaires égaux,



dont les rôles et les poids respectifs dans le processus décisionnel sont équivalents. Cette approche est de plus en plus utilisée, notamment dans les ÉIES où des enjeux liés à ces problématiques peuvent être identifiés, avec la proposition de mesures spécifiques pour atténuer, voire contourner certains impacts sociaux négatifs pour les genres et les communautés particulières affectées.

LES ÉTUDES D'IMPACTS NUMÉRIQUES (ÉIN)

L'IAIA a publié en 2021 un rapport intitulé *The State of Digital Impact Assessment Practice*. (Fothergill et Murphy, 2021)⁶ ou une définition des études d'impact numériques est avancée : «L'utilisation des avancées technologiques du numérique et leur application afin de permettre des pratiques en étude d'impacts plus efficaces». Ce pan très récent de l'évaluation environnementale suit la mouvance mondiale de la transition numérique. Ce domaine présente un intérêt grandissant et de nombreux projets sont en cours de

développement ou d'application.

Nous nous dirigeons vers un monde sans papier. La révolution numérique permettrait de produire des rapports évolutifs et interactifs plus simple d'utilisation. Le Digital impact and EIA Report fait de plus en plus parler de lui. Plusieurs logiciels sont en développement.

Les prétentions affirmées par ces logiciels sont triples : il s'agit de fournir un outil efficace pour les initiateurs de projet, un outil envers lequel les instances réglementaires ont confiance et un outil favorisant la simplification et la transparence pour les citoyens. Ces logiciels permettent de regrouper sur un site dédié à un projet le rapport d'étude d'impact numérique et son résumé mais aussi tous les outils de communication générés pendant le projet ainsi que les documents cartographiques, présentés par couches thématiques. L'initiateur, les autorités et les citoyens interagissent et consultent la documentation qui les intéressent.

Les ÉIN regroupent aussi les outils aidant au recueil de données comme l'utilisation de drones, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour accompagner le processus d'ÉIES ou encore les outils de visualisation en réalité augmentée. Et bien d'autres encore !

POUR EN SAVOIR PLUS

¹ MELCC. (2021). Guide sur la méthode d'analyse des impacts structurée par enjeux.

² Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. (2009). Guide pour la prise en compte des principes de développement durable.

³ MELCC. (2018). Directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement.

⁴ MELCC. (2021). Les changements climatiques et l'évaluation environnementale – Guide à l'intention de l'initiateur de projet.

⁵ Samoura, K., Hébert, J. et Acacha, J. (2016) Guide méthodologique sur l'intégration du genre dans les évaluations environnementales. Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

⁶ Fothergill, J. and Murphy, J. (2021) *The State of Digital Impact Assessment Practice*, IAIA.